

LE PLUi (Plan local d'urbanisme intercommunal) est consultable sur le site de la Ville de Pont-Audemer :

www.ville-pont-audemer.fr

Vous pouvez contacter le service instructeur (SUM) au 02.32.20.21.09

Vous pouvez contacter le service urbanisme de la commune au 02.32.41.81.32.

Consulter le plan du Site Patrimonial (soumis à l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France) : <https://www.ville-pont-audemer.fr/vivre-ici/urbanisme/avap/>

Pourquoi consulter le SUM ?

- ❖ Vous faites construire votre maison.
- ❖ Vous envisagez des travaux de rénovation extérieure.
- ❖ Vous modifiez la destination de votre bien.
- ❖ Vous souhaitez démolir une propriété.
- ❖ Vous souhaitez réaliser une extension de votre bien (véranda, pergola, cabanon, garage ...).
- ❖ Vous envisagez un projet et vous souhaitez des informations réglementaires.

Le SUM vous informe sur la faisabilité de votre demande d'urbanisme, sur vos droits et obligations par rapport aux différentes réglementations en vigueur.

Nous vous accompagnons également dans vos déclarations d'urbanisme dématérialisées à compter du **1^{er} Janvier 2022 en ligne via le lien suivant :**
<https://gfi.ccpavr.fr/quichet-unique>.

URBANISME : Besoin d'informations ?

Le centre d'instruction des autorisations d'urbanisme : Le SUM (Service urbanisme mutualisé) instruit vos demandes et vous renseigne.





LE SUM

Pour toutes demandes de renseignements en matière d'urbanisme concernant un permis de construire, une déclaration préalable de travaux, un permis d'aménager, un permis de démolir, ou certificat d'urbanisme opérationnel ..., vous pouvez contacter le SUM (Service Urbanisme Mutualisé) **12 RUE DES PAPETIERS à PONT-AUDEMER 02.32.20.21.09**

Vos demandes d'autorisation d'urbanisme sont à déposer en Mairie auprès de la Direction de l'Aménagement de la Ville de Pont-Audemer (uniquement pour les projets concernant la commune de Pont-Audemer).

LES HORAIRES D'OUVERTURE

Horaires d'ouverture du SUM : du lundi au jeudi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30 et le vendredi de 9h à 12h.

Où

Par email : sum@ccpavr.fr

Horaires d'ouverture de la Direction de l'Aménagement : du lundi au Vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h.